



ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2021, à 18H00

Lieu de la réunion : Salle Roz Valan

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2021.

I – FINANCES

- 1.1 Approbation du Compte de gestion 2020 – Budget principal,
- 1.2 Approbation du Compte Administratif 2020 – Budget principal,
- 1.3 Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget principal,
- 1.4 Vote des taux de fiscalité directe locale 2021,
- 1.5 Budget primitif 2021 – Budget principal,
- 1.6 Autorisation de programme « Rénovation, restructuration et extension de l'école publique »,
- 1.7 Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée – Année 2021,
- 1.8 Subventions municipales versées aux associations – Exercice 2021,
- 1.9 Demande de subventions au titre du plan de relance (rénovation énergétique des bâtiments, équipement informatique de l'école),

II – AFFAIRES SOCIALES

- 2.1 Renouvellement de la convention de maintien à domicile pour 2021,

III – MUNICIPALITE

- 3.1 Compte-rendu de la délégation du Maire,

VI – QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

En raison de la crise sanitaire actuelle, le public ne sera pas admis. Afin d'assurer la publicité, la séance du Conseil municipal sera filmée et diffusée sur la chaîne Youtube « Conseil municipal de Bohars » (lien accessible depuis le site internet de la commune).

BOHARS, le 18 février 2021
Le Maire, Armel GOURVIL

